



Intéressement Renault groupe 2023

Le 5 avril s'est tenue une réunion de concertation pour un nouvel accord intéressement pour 2023...

Dans les grandes lignes de ce projet...



Une reconduction des critères de l'intéressement groupe de 2022. (Critères qui avaient permis de doubler la part fixe, favorisant ainsi les bas salaires).



Un dispositif particulier qui garantit à tous les salariés de 100% de leur droit à l'intéressement groupe, où qu'ils-elles soient dans les nouvelles entités.



Mise en place de négociations à la performance sur l'ensemble des sites sans critères définis dans l'accord central.



Un dispositif particulier qui permet à tou.te.s les salarié.e.s de percevoir un intéressement à la performance propre à leur site, indépendamment de leur future entité à fin 2023.

Commentaire CFDT :

« Comme pour les années passées, l'entreprise considère l'intéressement comme étant un complément à la politique salariale (NAO). Pire, elle n'est pas la seule. Ce constat place les organisations syndicales dans une posture où la signature, donc l'application d'un accord intéressement, devient incontournable si l'on considère que l'intérêt commun est de préserver un bon niveau de rémunération annuel... une méthode condamnée en séance par la CFDT. Pour notre organisation syndicale CFDT, la redistribution de la richesse via l'intéressement devrait se faire de manière uniforme et non hiérarchisée. Les niveaux de salaires différenciés devraient suffire à l'ajustement de la politique salariale dans l'entreprise, ce qui n'est pas le cas. »



PLUS D'INFORMATIONS



RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

CFDT RENAULT



SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN, REJOIGNEZ LA CFDT !



DECLARATION CFDT RENAULT lue en séance Négociation Intéressement

L'intéressement financier doit être vecteur de partage des richesses pour tous les salariés Renault en France à l'image du socle social commun et plus particulièrement dans un contexte de forte inflation.

En 2022, l'équilibre trouvé dans l'accord aura permis de redistribuer près de 150.8 M€ à environ 28 000 salariés avec une part fixe conséquente qui a permis aux bas salaires de reconnaître leur contribution au même titre que les autres.

Pour l'exercice 2023, nous maintenons notre souhait de tendre vers un intéressement financier uniforme. Un intéressement financier qui doit être à l'image de l'intéressement des établissements de manière non différenciée.

Nous comprenons cependant que l'engagement peut être différent en fonction du statut des salariés, pour la CFDT cela doit être traité au niveau des salaires et non au niveau de la répartition des richesses.

Cependant, la CFDT revendique pour 2023 un accord intéressement financier sur une année, comme en 2022 avec des critères financiers et extra financiers qui ont fait leurs preuves.

Un accord intéressement qui doit intégrer l'évolution de l'entreprise Renault et les différentes entités d'Ampère pour l'exercice 2023 sans pénaliser les salariés qui basculeront d'une entité à une autre.

Il est également important de laisser la main aux établissements sur le choix des critères et de la formulation pour mieux transposer cette évolution juridique et répondre à leurs attentes.

La CFDT souhaite également en 2024 une fois que la réorganisation du groupe sera effective, renégocier un accord financier groupe attractif qui répondrait aux différentes entités en matière de justice et innovation sociale ainsi que des critères extra financiers réactualisés qui répondrait au besoin de demain.